Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	14
Procurations	2
Votants	16

MAIRIE DE BREVAL CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2024

Convocation du 26 janvier 2024

PRESIDENCE: Thierry NAVELLO

PRESENTS: René LANNOU, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU (arrivée à 20 h 32), Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTES EXCUSEES : Maryse MAUGUIN (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Gwénaëlle MILON



Le compte rendu de la dernière réunion datant du 5 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DB2024-007 Convention sur la participation d'un agriculteur au déneigement

Monsieur Le Maire explique que la Commune possède une lame niveleuse pour équiper le tracteur d'un exploitant agricole qui procède aux déneigements et aux salages des routes communales en cas de besoin.

Sachant que la Commune ne dispose pas de tracteur suffisamment puissant pour assurer ce service, et que les agents communaux n'ont pas le permis de conduire adéquat pour conduire un tracteur de type agricole, que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement et au salage des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.

Il convient de renouveler la convention avec Monsieur SEBILLE Jonathan, agriculteur, qui effectue ces taches.

Vu l'exposé de Mr le Maire,

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation au déneigement et au salage avec l'agriculteur précité.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 615231 du BP 2024 et des exercices budgétaires concernés DIT les dépenses seront réglées sur présentation des factures établies par Mr SEBILLE Jonathan

DB2024-008 Motion de soutien

Notre département est le partenaire incontournable des 259 communes yvelinoises, au travers de

ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics (30 M€ d'euros par an), d'entretenir nos voiries (9M€ par an), de soutenir nos efforts de construction de logement (14M€ par an), nos projets de rénovation urbaine (11M€ par an ou bien encore nos maisons médicales (4M€ par an). Au total, ces subventions départementales − parmi les plus importantes de France − sont décisives car elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant notre endettement.

Or, le département des Yvelines, plus fortement encore que le reste du territoire national, à l'instar des départements franciliens, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux – DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner, pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, sans grand espoir que la situation ne s'améliore en 2024.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des départements qui est remis en cause: depuis 2015, l'Etat n'a cessé de lui imposer des dépenses obligatoires nouvelles (accueil des mineurs étrangers, financement Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique ...) ce sans compensation financière adéquate. En parallèle, il a privé le département depuis 2020 de toute capacité fiscale: ses ressources sont désormais, à l'exception des DMTO, totalement décorrélées des réalités économiques de nos territoire.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides apportées à nos communes et porter préjudice tant aux Yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement...) qu'au tissu économique local – et, *in fine*, à notre territoire tout entier.

En conséquence et face à cette situation, le Conseil Municipal de Bréval demande à l'Etat :

- à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
- à moyen terme, <u>de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux</u> pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- <u>d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires</u> pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements

Par ailleurs, le Conseil Municipal de Bréval :

- affirme que le couple Département- Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ;
- réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;
- demande que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 Voix Pour, 0 Voix Contre, 4 Abstentions.

VOTE « POUR » cette motion de soutien au Conseil Départemental

GESTION / FINANCES

- ➤ Liquidités au 1er février 2024 : 1 135 288,70 €
- Subventions Conseil Départemental des Yvelines: Une année blanche est annoncée sur cette année 2024 en matière de subventions. Aucune d'entre elles ne sera versée aux communes. Toutefois, il est possible qu'à titre dérogatoire la commune puisse recevoir une aide sur les travaux jugés urgents et prioritaires au titre du triennal de voirie. Une demande est en cours pour l'aménagement de la rue René Dhal.

URBANISME

- Point sur local rue Lecomte Denis : deux perspectives sont évoquées. L'une concerne l'achat du local pour le louer au SIVOS afin d'étendre les capacités d'accueil du périscolaire, l'autre concerne la création de modulaires dans l'enceinte de l'école
- **Point sur propriété Lopes** : l'achat de ce terrain de 900 m2 permettrait de créer une sente et éventuellement un square avec la revente d'une bande à une administrée jouxtant le bien. Une réflexion est menée.

BATIMENTS MATERIEL

- Logements locatifs de la Sergenterie et de la rue des écoles : La désignation du Maître d'œuvre par Ingeniery est en attente.
- **Dossier sécheresse** : les désordres de la salle polyvalente et de la micro-crèche ne sont pas liés à la sécheresse d'après le rapport d'expertise rendu par l'assurance. En ce qui concerne la salle des fêtes, des investigations se poursuivent.
- Eglise : La poutre a été sécurisée.
- Travaux : la pose d'un portail aux Ateliers est en cours

VOIRIE

- Commission Voirie: Elle s'est tenue le 25 janvier dernier. Des devis sont en attente en vue du budget primitif 2024.
- Eclairage Public : des disfonctionnements sont signalées à la Gamacherie et rue René Dhal.
- > Passage piétons : un éclairage serait à prévoir rue René Dhal
- Circulation des véhicules > 3.5 tonnes rue Charles Thiberville : un arrêté d'interdiction est à prendre
- Aménagement de l'abri bus à La Butte : les travaux débuteront dès l'achat des terrains

ENVIRONNEMENT

- Réunion de la commission le 17 janvier et le 23 janvier pour préparer le budget 2024 et affiner les projets (Sente aux Demoiselles et entrées de village)
- Réunion Concours Villages Fleuris à Plaisir le 8 février pour présentation du nouveau règlement Villes et Villages fleuris

FETES ET ANIMATIONS

 Vendredi 8 mars à 19 h 30 : remise des récompenses sur invitation (bébés année 2023- Remise médailles du travail – Lauréats maisons fleuris – Nouveaux habitants)

INFORMATION - COMMUNICATION

Bulletin Municipal : le bulletin de février est arrivé. Il est en cours de distribution.

ACTION SOCIALE:

- Le dispositif Yes+ est terminé depuis le 27 janvier. Katia a commencé à mi-temps depuis le 29 janvier, les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 13h45 à 16h15 le mercredi toute la journée de 8h à 12h et 13h à 17h
- Bilan de janvier : Nbre de personnes 301

Appels téléphoniques : 289

Visites à domicile : 12

5 Ateliers, 27 personnes au bus santé

Pas de cinéma en janvier, la séance a été annulé pour cause de météo

CCAS : réunion le 2 février

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

Réunion plan climat : l'association Energie Solidaire a été présentée. Chaque commune du territoire pourra bénéficier de ces services liés aux économies d'énergie. Un bureau ouvrira à Bonnières pour recevoir les administrés.

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE:

Une réunion de bureau s'est tenue pour discuter de l'éventuelle augmentation des tarifs de la cantine

SIVSCP

- Un devis a été signé pour l'entretien des terrains
- > L'idée d'un terrain synthétique n'a pas évolué

SICOREN

> Une Animation JOP TOUR a eu lieu avec succès au Gymnase un mercredi

SEY

Réunion du 9 janvier 2024 : les tarifs d'électricité sont bien en baisse et l'amortisseur est maintenu

ASSOCIATIONS

- > 4 février Bourse militaire 79th
- > 24 et 25 février : Théâtre par l'ALGD
- > 16 mars : L'association Fais Bouger Bréval propose de fêter la St Patrick
- > 9-10 mars : expo photos de BréphoDiaval

QUESTIONS DIVERSES

Parking de la gare :

- Problèmes avec les horodateurs : l'éclairage individuel a du être débranché temporairement pour des problèmes électriques
- Ile de France Mobilités prévoit d'installer un parking à vélo
- > Quelques vols et dégradations sont à déplorer sur 2023, néanmoins, cela reste très imité

Ouverture de la Mairie au public :

- Une expérimentation aura lieu du 12 février au 31 mars 2024 pour ouvrir dès 8 h 30 les lundis, jeudis et
- Vendredis suite à la réunion publique. Un bilan sera fait.

Cantine:

Il a été demandé de revoir la question d'annulation de la cantine avant 1 mois. A l'heure d'aujourd'hui, cela n'est pas possible

Centre de loisirs :

L'idée d'ouvrir durant les deux dernières semaines d'août est évoquée. Un sondage sera à prévoir.

Heure de clôture du conseil municipal : 21 h 11

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

Réunion plan climat : l'association Energie Solidaire a été présentée. Chaque commune du territoire pourra bénéficier de ces services liés aux économies d'énergie. Un bureau ouvrira à Bonnières pour recevoir les administrés.

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE:

Une réunion de bureau s'est tenue pour discuter de l'éventuelle augmentation des tarifs de la cantine

SIVSCP

- Un devis a été signé pour l'entretien des terrains
- > L'idée d'un terrain synthétique n'a pas évolué

SICOREN

Une Animation JOP TOUR a eu lieu avec succès au Gymnase un mercredi

SEY

Réunion du 9 janvier 2024 : les tarifs d'électricité sont bien en baisse et l'amortisseur est maintenu

ASSOCIATIONS

- 4 février Bourse militaire 79th
- > 24 et 25 février : Théâtre par l'ALGD
- > 16 mars : L'association Fais Bouger Bréval propose de fêter la St Patrick
- > 9-10 mars : expo photos de BréphoDiaval

QUESTIONS DIVERSES

Parking de la gare :

- Problèmes avec les horodateurs : l'éclairage individuel a du être débranché temporairement pour des problèmes électriques
- Ile de France Mobilités prévoit d'installer un parking à vélo
- > Quelques vols et dégradations sont à déplorer sur 2023, néanmoins, cela reste très imité

Ouverture de la Mairie au public :

- Une expérimentation aura lieu du 12 février au 31 mars 2024 pour ouvrir dès 8 h 30 les lundis, ieudis et
- Vendredis suite à la réunion publique. Un bilan sera fait.

Cantine:

Il a été demandé de revoir la question d'annulation de la cantine avant 1 mois. A l'heure d'aujourd'hui, cela n'est pas possible.

Centre de loisirs :

L'idée d'ouvrir durant les deux dernières semaines d'août est évoquée. Un sondage sera à prévoir.

Heure de clôture du conseil municipal : 21 h 11

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2024

Convocation du 26 janvier 2024

PRESIDENCE: Thierry NAVELLO

PRESENTS: René LANNOU, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU (arrivée à 20 h 32), Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTES EXCUSEES: Maryse MAUGUIN (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Gwénaëlle MILON

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS:

DB2024-007 Convention sur la participation d'un agriculteur au déneigement **DB2024-008** Motion de soutien

Président de séance Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance Gwénaëlle MILON